



# COMMUNE DE NORDHEIM

-----

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	15
Présents :	12
Absents excusés :	3

### Séance du 27 Octobre 2020 Convocation du 20 Octobre 2020

Sous la présidence de M. MALINGREY Christophe – Maire

**Membres  
présents :**

**Adjoints :**

BURG Eric, REGENASS Hubert, SINGLER Aristide.

**Conseillers Municipaux :**

HEITZ Nathalie, REYSER Claudine, LEDUC Gisèle, KRATZ Denis,  
MATTERN Céline, REYSZ Grégory, WEBER Jean-Claude, DORER Eric.

**Membre absent  
excusé :**

FERNANDES Sophie – donne procuration à BURG Eric  
MICHEL Mathieu – donne procuration à MALINGREY Christophe  
FINCK Vincent – donne procuration à Aristide SINGLER

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Recensement de la population.
4. Demande de subvention Eglise Protestante de Marlenheim.
5. Subventions façades.
6. Délibération portant opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme.
7. Récolement des archives communales - Convention pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant entre le Centre De Gestion du Bas-Rhin (CDG67) et la Commune de Nordheim.
8. Approbation devis et factures.
9. Groupe de travail.
10. Divers.

***Ouverture de la séance : 20h00***

#### **49/20 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.**

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

Cela n'étant pas le cas. Nous pouvons passer aux signatures.

#### **50/20 Désignation du secrétaire de séance**

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur Aristide SINGLER, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

#### **51/20 Recensement de la population.**

M. le Maire annonce à titre informatif que le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour cela, il faudra recruter deux agents recenseurs qui seront rémunérés sur la base des versements forfaitaires alloués par l'INSEE. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de 2021.

Les annonces ont été publiées sur les réseaux sociaux (PanneauPocket / Facebook) ainsi que sur le panneau lumineux.

#### **52/20 Demande de subvention Eglise Protestante de Marlenheim.**

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant du pasteur Laurence HAHN, du président du Conseil Presbytère de la paroisse protestante de Wangen-Marlenheim-Nordheim Alfio GORANI ainsi que des membres du Conseil Presbytéral.

Dans lequel ils sollicitent l'aide de notre commune dans le cadre de la mise en place de nouvelles fenêtres à l'église protestante de Marlenheim.

Effectivement, ces dernières vont avoir 40 ans en 2022. Elles datent de la construction du temple. Le double vitrage n'est plus étanche, la boiserie s'effrite et elles n'isolent plus du froid en période hivernale. Elles mériteraient d'être remplacées car elles sont très abîmées. Cet investissement permettrait aussi de réduire leur facture de chauffage et d'optimiser encore davantage le nouveau chauffage qui vient d'être installé.

Ils rappellent que de nombreuses associations demandent de pouvoir disposer de la salle du bas.

Tout au long de l'année, les séances du Conseil Presbytéral, le groupe DAVID, les lectures bibliques, le catéchisme, l'école du dimanche ... y ont lieu.

Ils louent également cette salle à des habitants de Marlenheim pour diverses occasions, notamment des fêtes de famille.

*Pour mémoire la commune avait déjà versé en*

- 2014-2015 une subvention de 2444.86€ pour la réhabilitation du presbytère
- 2019 une subvention de 2580€ pour les travaux de chauffage.

- *Après discussion, l'ensemble du conseil décide de donner une suite favorable sous réserve de présentation de devis. Une consultation supplémentaire du conseil sera effectuée sur base de ces éléments.*

### **53/20 Subventions façades.**

*Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :*

- 400.00 € à M. FERNANDES Manuel pour la restauration de sa maison située 1 rue de des Abricots à Nordheim.
- 400.00 € à Mme STOLL Cécile pour la restauration de sa maison située 15 rue de la Chapelle à Nordheim.

### **54/20 Délibération portant opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme.**

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées au transfert, le législateur a prévu, de nouveau, que le transfert interviendra automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (soit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire ») sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017 (opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population), **les délibérations des conseils municipaux prises en ce sens devront être rendues exécutoires entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes Mossig Vignoble,

**VU** les statuts de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,

**VU** le plan local d'urbanisme sur la commune approuvé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012,

**Considérant** que la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble est issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

**Considérant** que les communes de la Communauté de Communes s'étaient opposées au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme au 27 mars 2017.

**Considérant** l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré,**

- *S'OPPOSE A L'UNANIMITE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de de communes de la Mossig et du Vignoble.*

## **55/20 Récolement des archives communales - Convention pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant entre le Centre De Gestion du Bas-Rhin (CDG67) et la Commune de Nordheim.**

VU les articles L212-6 et L212-6-1 du Code du patrimoine,

VU Arrêté interministériel du 31 décembre 1926 portant règlement des archives des communes, modifié,

VU les articles 14 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi du 3 janvier 2001 précisant les missions du Centre de Gestion,

Le Maire précise aux membres du conseil qu'en raison de la crise sanitaire les délais ont été reporté, il rappelle également à l'assemblée :

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales.

Lors de chaque changement de maire et/ou de municipalité, la rédaction d'un récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire (article 4 de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 cité en référence).

Le procès-verbal et le récolement servent à formaliser la passation de responsabilité du maire sortant au nouveau maire. Ils permettent de certifier de façon contradictoire l'existence des archives à un moment donné. Le récolement est aussi un instrument utile pour le directeur du service départemental d'archives, dans le cadre du suivi qu'il exerce au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives des communes.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes aux obligations légales.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail.

Dès la réalisation de la mission, le CDG67 transmettra à la collectivité, avant l'émission du titre de recettes, un état détaillant le nombre de journées facturées pour les missions réalisées à valider par la commune. Le coût proposé par le Centre de Gestion est de 320 € par jour ouvré. Pour effectuer cette tâche de récolement, l'annexe de la convention indique une intervention d'une journée.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- *AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant,*
- *DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.*

## **56/20 Approbation devis et factures**

M. le Maire présente 4 devis pour la mise en place de serrures électroniques au niveau de la mairie et du centre socio-culturel :

- **Entreprise HENRI HEINTZ** : Première installation de cylindres électroniques y compris logiciel et formation, pour un montant de 9 516.63 HT (11 419.96 TTC).
- **Entreprise DMS MAINTENANCE** : fourniture et pose de barillet électronique vachette CLIQ GO de 9 317.80 HT (11 181.36 TTC).
- **Entreprise SHERER** : fourniture et pose de barillet électronique ABUS Wallplox Pro Access 9141,00€ (10 969,20 TTC)
- **Entreprise BATIFER** : fourniture et pose de barillet électronique ILOQ 7626,96€ HT (9152,35 TTC).

- *Après discussion, Mme Céline MATTERN souhaite s'abstenir,*
- *Le conseil municipal décide d'approuver le devis de BATIFER par 14 voix Pour et 1 Abstention.*

## **57/20 Groupe de travail.**

### ➤ **Commission Fleurissement :**

- Volonté d'inscription au concours Villes et Villages fleuris en 2021
  - Etude des aménagements de mise en valeur florale
  - Remise en état des pieds de vigne aux entrées du village.

## **58/20 Divers**

- Dans le cadre de la crise sanitaire M. le Maire souhaite connaître le choix définitif des membres présents concernant la fête des aînés et de la St Nicolas.

- *Proposition du conseil de prendre 36 bouteilles chez chacun des 3 exploitants du village*
  - *Denis KRATZ s'occupera de la commande*
- *Proposition de distribution des paniers en 4 équipes*
  - *Le week-end du 12 décembre 2020*
- *Concernant le Saint-Nicolas un parcours itinérant sera organisé le 6 décembre 2020 dans l'après-midi (sous réserve d'évolution de la situation sanitaire).*

- Dans le même contexte, M. le Maire souhaite également aborder le maintien ou non du bulletin municipal de fin d'année. Il rappelle que depuis 2013 la commune est sous contrat avec un prestataire Alsacien basé à Bischheim, la SOGICAL qui s'occupe de la mise en page, de la conception ainsi que de l'impression.

- *Le conseil valide la non publication du bulletin municipal pour cette année.*
- *Le conseil demande également des éclaircissements sur les modalités de signature du contrat vis-à-vis de la consultation du conseil municipal précédent.*

- M. le Maire donne lecture d'un mail de M. Nelson KARCHER qui souhaite savoir ce qu'il en est des travaux d'isolation dont il était question sur le bâtiment.

- *M. Le maire expose les constats fait suite à sa visite sur place*
- *Le conseil valide le principe d'effectuer des devis concernant les fenêtres et l'isolation*
- *Une extension n'est par ailleurs pas envisageable.*

- M. le Maire informe le conseil de la future réalisation du programme de voirie 2021-2026. Pour notre commune la demande suivante a été faite auprès du technicien de la COM-COM : prévoir la rue de la mairie, l'impasse et ainsi que la rue de l'Ecole - réfection totale avec mise aux normes des trottoirs et enfouissement du réseau éclairage public et lampadaire led. A voir également pour le réseau téléphonique s'il est encore en aérien.
- M. le Maire avise l'ensemble des membres d'un mail reçu en mairie dans le cadre de la rénovation de bâtiments publics communaux, une nouvelle aide est disponible pour la rénovation de l'éclairage public. Cette subvention accordée via le partenariat PETR/Oktave, avec les mécanismes de certificats d'économies d'énergie ou CEE, peut atteindre 55€ par luminaire et est cumulable avec tout autre type de subvention, cette aide est disponible uniquement dans le cas de rénovation/retrofit et non d'installation de nouveaux luminaires ; l'éclairage de mise en valeur de bâtiments et l'éclairage de terrains sportifs ne sont également pas éligibles. Il précise que si nous souhaitons obtenir cette aide, il faut transmettre le dossier complet avant le 27 novembre 2020.
- M. le Maire informe le conseil de la fin des travaux de relevage de l'orgue, le procès-verbal de réception a été signé et une maintenance sera mise en place par l'entreprise KOENIG.
- M le Maire donne lecture d'un mail de l'AGF de Strasbourg, qui sollicite notre commune afin de mettre en place une activité zumba dans le périmètre de Marlenheim – Nordheim – Odratzheim. Ils souhaiteraient obtenir quelques informations supplémentaires sur la vie associative de la commune, les activités existantes à Nordheim ainsi que sur les conditions d'accès aux salles. L'association pourrait également proposer d'autres activités de loisirs ou activités physiques ainsi que des actions d'accompagnement des parents, des actions santé en faveur du public seniors... Si cela peut répondre aux besoins et envies des habitants de notre commune.
  - ***Le conseil municipal est favorable à la discussion avec l'AGF.***
- M. le Maire informe les membres présents de la situation de Pascale ZIEROCK et sa prolongation jusqu'au 31 janvier 2021 pour le remplacement de Mme Alicia FEIST, qui reprendra ses fonctions en présentiel dès le 1<sup>er</sup> février 2021.
- M. le Maire sollicite les membres présents concernant les sapins rue de la chapelle pour leur abattage.
  - ***Le conseil souhaite, qu'une consultation auprès de plusieurs entreprises soit réalisée avant toute prise de décision. Ce point sera réétudié lors d'une prochaine séance.***
- M. Le Maire informe les membres du conseil qu'une note préfectorale indique qu'un port du masque sera obligatoire dans et aux abords du cimetière.
- M. Le Maire fait lecture d'un courrier mail reçu par Mme KLEIN au sujet du panneau décoratif au centre du village. M. Le maire fera une réponse écrite à ce sujet.

La séance est levée à 22h50.

Pour extrait conforme  
A Nordheim, le 29 octobre 2020  
Le Maire  
**Original Signé**

